

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Athlone Global Security Inc.

Visa de prospectus provisoire du 13 novembre 2007 concernant le placement d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 14 novembre 2007.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières Orion Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Marchés des Capitaux Genuity

Numéro de projet Sédar: 1181853

Décision n°: 2007-MC-2481

Canadian Capital Auto Receivables Asset Trust II

Visa du prospectus simplifié provisoire du 20 novembre 2007 concernant le placement de billets adossés à des créances automobiles de série 2007-2, catégorie A-1, A-2, A-3, B et C.

Le visa prend effet le 20 novembre 2007.

Courtier(s):

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar: 1185195

Décision n°: 2007-MC-2521

Cardinal Logistics Limited

Visa de prospectus provisoire du 13 novembre 2007 concernant le placement d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 14 novembre 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Valeurs mobilières Cormark Inc.
 Wellington West Capital Markets Inc.

Numéro de projet Sédar: 1181675

Décision n°: 2007-MC-2480

**Catégorie d'obligations Avantage Dynamique
(titres de série A, de série F et de série I)**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 19 novembre 2007 concernant le placement de titres de série A, de série F et de série I.

Le visa prend effet le 20 novembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1184956

Décision n°: 2007-MC-2522

**Catégorie Fidelity Actions Canada
(actions de série A, de série B, de série F, de série T5, de série T8, de série S5 et de série S8)**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 21 novembre 2007 concernant le placement d'actions de série A, de série B, de série F, de série T5, de série T8, de série S5 et de série S8.

Le visa prend effet le 22 novembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1186193

Décision n°: 2007-MC-2538

Ceres Global Ag Corp.

Visa du prospectus provisoire du 12 novembre 2007 concernant le placement d'unités au prix de 12,00 \$ l'unité, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire.

Le visa prend effet le 13 novembre 2007.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.
Valeurs Mobilières Crédit Suisse (Canada) Inc.
Wellington West Capital Markets Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Corporation Canaccord Capital
Partenaires Financiers Richardson Limitée

Numéro de projet Sédar: 1180628

Décision n°: 2007-MC-2473

CHIP Mortgage Trust Home Equity Income Trust

Visa du prospectus simplifié provisoire du 9 novembre 2007 concernant le placement de billets à moyen terme garantis de premier rang et de billets subordonnés garantis pour un capital global de 750 000 000 \$.

Le visa prend effet le 12 novembre 2007.

Courtier(s):

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Scotia Capitaux Inc.

Numéro de projet Sédar: 1180130 et 1180136

Décision n°: 2007-MC-2468

Consonus Technologies, Inc.

Visa du prospectus provisoire modifié du 16 novembre 2007 concernant le placement de 6 000 000 d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 19 novembre 2007.

Courtier(s):

Blackmont Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1096495

Décision n°: 2007-MC-2511

Corporation minière Golden Share

Visa du prospectus provisoire du 12 novembre 2007 concernant le placement de :

1. 2 190 unités A, chacune étant composée de 2 300 actions ordinaires accréditives et de 700 actions ordinaires, au prix de 1 015,00 \$ l'unité;
2. 1 470 unités B, chacune étant composée de 3 400 actions ordinaires et de 3 400 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 1 020,00 \$ l'unité.

Le visa prend effet le 13 novembre 2007.

Courtier(s):

Canaccord Capital Corporation

Numéro de projet Sédar: 1180824

Décision n°: 2007-MC-2465

Diamond Holdings Trust

Visa du prospectus provisoire du 13 novembre 2007 concernant le placement d'unités, chacune étant composée d'une part de fiducie et d'un demi-bon de souscription.

Le visa prend effet le 13 novembre 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Corporation Canaccord Capital
Valeurs mobilières Cormark Inc.
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee

Numéro de projet Sédar: 1181470

Décision n°: 2007-MC-2489

Exploration Diamond Frank inc.

Visa du prospectus provisoire modifié du 14 novembre 2007 concernant le placement d'unités « A » et « B » au prix de 1 000,00 \$ l'unité.

Le visa prend effet le 16 novembre 2007.

Courtier(s):

Corporation Canaccord Capital

Numéro de projet Sédar: 1174872

Décision n°: 2007-MC-2500

Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial (parts)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 26 novembre 2007 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 27 novembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1187800

Décision n°: 2007-MC-2570

Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital (parts de catégorie A)

Fonds Desjardins Placements alternatifs spécialisés (parts de catégories A, T et I)

Fonds Desjardins Obligations canadiennes

Fonds Desjardins Obligations opportunités

Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur

Fonds Desjardins Actions mondiales valeur

(parts de catégorie I)

Fonds Desjardins Sélection Actions mondiales (dont la nouvelle désignation sera Fonds Desjardins

Actions mondiales toute capitalisation)

(parts de catégorie T)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 20 novembre 2007 concernant le placement de parts de catégorie A de Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital, concernant le placement de parts de catégories A, T et I de Fonds Desjardins Placements alternatifs spécialisés, concernant le placement de parts de catégorie I de : Fonds Desjardins Obligations canadiennes, Fonds Desjardins Obligations opportunités, Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur et Fonds Desjardins Actions mondiales valeur et concernant le placement de parts de catégorie T de Fonds Desjardins Sélection Actions mondiales (dont la nouvelle désignation sera Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation).

Le visa prend effet le 23 novembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1185962

Décision n°: 2007-MC-2532

Franco-Nevada Corporation

Visa du prospectus provisoire modifié du 15 novembre 2007 concernant le placement d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 16 novembre 2007.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.
UBS valeurs mobilières Canada Inc.

Numéro de projet Sédar: 1171016

Décision n°: 2007-MC-2501

Grey Wolf Exploration Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 14 novembre 2007 concernant le placement de 7 844 000 actions accréditatives au prix de 2,55 \$ l'action.

Le visa prend effet le 14 novembre 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.

Numéro de projet Sédar: 1183055

Décision n°: 2007-MC-2494

Home Equity Income Trust CHIP Mortgage Trust

Visa du prospectus simplifié provisoire du 9 novembre 2007 concernant le placement de parts, de reçus de souscription et de titres convertibles en parts ou échangeables contre des parts pour un capital global de 200 000 000 \$.

Le visa prend effet le 12 novembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1180136 et 1180130

Décision n°: 2007-MC-2467

Homeland Uranium Inc.

Visa du prospectus provisoire du 9 novembre 2007 concernant le placement de 28 434 100 unités devant être émises à l'exercice de 28 434 100 reçus de souscription, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire.

Le visa prend effet le 12 novembre 2007.

Courtier(s):
Valeurs Mobilières Haywood Inc.

Numéro de projet Sédar: 1180166

Décision n°: 2007-MC-2469

Portefeuille de revenu mensuel et de croissance mondiale Alto Fonds immobilier mondial Investors (parts)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 23 novembre 2007 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 23 novembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1186839

Décision n°: 2007-MC-2546

Pure Industrial Real Estate Trust

Visa du prospectus simplifié provisoire du 16 novembre 2007 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 19 novembre 2007.

Courtier(s):
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Raymond James Ltée
Blackmont Capital Inc.
Canaccord Capital Corporation
MGI Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar: 1184611

Décision n°: 2007-MC-2508

Quebecor World Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 13 novembre 2007 concernant le placement d'actions subalternes comportant droit de vote.

Le visa prend effet le 13 novembre 2007.

Courtier(s):

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Scotia Capitaux Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
BNP Paribas (Canada) Valeurs Mobilières Inc.
J.P. Morgan Valeurs Mobilières Canada Inc.

Numéro de projet Sédar: 1180900

Décision n°: 2007-MC-2464

Tahera Diamond Corporation

Visa du prospectus simplifié provisoire du 14 novembre 2007 concernant le placement de droits de souscription d'unités.

Le visa prend effet le 15 novembre 2007.

Courtier(s):

Société en commandite GMP Valeurs Mobilières

Numéro de projet Sédar: 1183690

Décision n°: 2007-MC-2498

Thomson Corporation (The)

Visa du prospectus provisoire du 9 novembre 2007 concernant le placement d'un capital global de 3 000 000 000 \$ US en titres d'emprunt non assortis de sûreté.

Le visa prend effet le 12 novembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1179913

Décision n°: 2007-MC-2460

Uranium Focused Energy Fund

Visa du prospectus provisoire du 8 novembre 2007 concernant le placement d'unités regroupées, chacune étant composée d'une part de fiducie du fonds et d'un bon de souscription cessible.

Le visa prend effet le 9 novembre 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Financière Banque Nationale Inc.

Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Raymond James Ltée
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
 Blackmont Capital Inc.
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 Corporation Recherche Capital
 Partenaires Financiers Richardson Limitée
 Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1179313

Décision n°: 2007-MC-2441

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Capital régional et coopératif Desjardins

Visa pour le prospectus simplifié du 20 novembre 2007 de Capital régional et coopératif Desjardins concernant le placement d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 20 novembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1181554

Décision n°: 2007-MC-2519

CHIP Mortgage Trust

Visa pour le prospectus préalable du 23 novembre 2007 de CHIP Mortgage Trust concernant le placement de billets à moyen terme garantis par Home Equity Income Trust d'une valeur de 750 000 000 \$.

Le visa prend effet le 26 novembre 2007.

Courtier(s):

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Scotia Capitaux Inc.

Numéro de projet Sédar: 1180130

Décision n°: 2007-MC-2560

Dividend Growth Split Corp.

Visa pour le prospectus du 20 novembre 2007 de Dividend Growth Split Corp. concernant le placement de 4 600 000 actions privilégiées au prix de 10,00 \$ l'action privilégiée et de 4 600 000 actions de catégorie A au prix de 15,00 \$ l'action de catégorie A.

Le visa prend effet le 21 novembre 2007.

Courtier(s):

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 Raymond James Ltée
 Wellington West Capital Inc.
 Blackmont Capital Inc.
 IPC Securities Corporation
 Corporation Recherche Capital

Numéro de projet Sédar: 1163097

Décision n°: 2007-MC-2543

Fonds communs Creststreet Limitée

Visa pour le prospectus simplifié du 19 novembre 2007 concernant le placement d'actions de série A et de série B de :

Creststreet Managed Income Class
 Creststreet Managed Equity Index Class
 Creststreet Alternative Energy Class
 Creststreet Resource Class (aussi série 2008)

Le visa prend effet le 21 novembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1170070

Décision n°: 2007-MC-2529

Fonds communs de placement Mackenzie

Visa pour le prospectus simplifié du 14 novembre 2007 concernant le placement de titres de séries A, F, I et O (sauf indication contraire) de :

Fonds canadien sécurité Mackenzie Cundill (séries C, F, I, O, T6, T8, G et P seulement)
 Catégorie Mackenzie Cundill Canadien sécurité de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Fonds Focus Canada Mackenzie (aussi série M)
 Catégorie Mackenzie Focus Canada de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Fonds de croissance Mackenzie (aussi série G)
 Fonds canadien Mackenzie Ivy (aussi séries T6, T8, G et P) (catégories couverte et non couverte)
 Catégorie Mackenzie Ivy Canadien de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Fonds de croissance d'actions canadiennes Mackenzie Maxxum
 Catégorie Mackenzie Maxxum Croissance actions canadiennes de Corporation Financière Capital Mackenzie

Fonds canadien de valeur Mackenzie Maxxum
 Catégorie Mackenzie Maxxum Canadien de valeur de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Fonds de dividendes Mackenzie Maxxum (aussi séries T6, T8, G et P)
 Catégorie Mackenzie Maxxum Dividendes de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Fonds de croissance dividendes Mackenzie Maxxum (aussi série G)
 Fonds canadien de croissance Mackenzie Universal (aussi série G)
 Catégorie Mackenzie Universal Canadien de croissance de Corporation Financière Capital Mackenzie
 (catégories couverte et non couverte)
 Catégorie Mackenzie Cundill Américain de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Catégorie Mackenzie Focus Amérique de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Catégorie Mackenzie Universal Américain de croissance (aussi série M) de Corporation Financière
 Capital Mackenzie (catégories couverte et non couverte)
 Catégorie Mackenzie Universal Américain valeur sûre de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Fonds américain de revenu de dividendes Mackenzie Universal (catégories couverte et non couverte)
 Catégorie Mackenzie Universal Américain à forte croissance
 Fonds croissance maximale États-Unis Mackenzie Universal
 Catégorie Mackenzie Universal Croissance maximale États-Unis de Corporation Financière Capital
 Mackenzie (catégories couverte et non couverte)
 Fonds entreprise Mackenzie Ivy (aussi séries M et G)
 Catégorie Mackenzie Ivy Entreprise de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Catégorie Mackenzie Universal Croissance nord-américaine (aussi série G) de Corporation Financière
 Capital Mackenzie
 Catégorie Mackenzie Cundill Valeur marchés émergents de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Fonds mondial de dividendes Mackenzie Cundill (aussi séries T6, T8 et P) (*auparavant Fonds mondial
 de croissance REER Mackenzie Universal*)
 Catégorie Mackenzie Cundill International de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Fonds renaissance Mackenzie Cundill (série O seulement)
 Fonds de valeur Mackenzie Cundill (séries C, F, I, O, T6, T8, G et P seulement)
 Catégorie Mackenzie Cundill Valeur de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Fonds Focus Mackenzie
 Catégorie Mackenzie Focus de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Catégorie Mackenzie Focus Extrême-orient (aussi série M) de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Catégorie Mackenzie Focus International de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Catégorie Mackenzie Focus Japon de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Fonds fondateurs Mackenzie (aussi séries T6, T8 et P)
 Catégorie Mackenzie Ivy Européen (aussi série M) de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy (aussi séries T6, T8, G et P)
 Catégorie Mackenzie Ivy Actions étrangères de Corporation Financière Capital Mackenzie
 (catégories couverte et non couverte)
 Catégorie Mackenzie Maxxum Explorateur mondial de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Catégorie Mackenzie Universal Marchés émergents (aussi série M) de Corporation Financière Capital
 Mackenzie
 Fonds européen d'occasions d'investissement Mackenzie Universal
 Catégorie Mackenzie Universal Européen d'occasions d'investissement de Corporation Financière
 Capital Mackenzie
 Fonds de croissance mondiale Mackenzie Universal (*auparavant Fonds mondial avenir Mackenzie
 Universal*)
 Catégorie Mackenzie Universal Croissance mondiale (aussi série M) de Corporation Financière Capital
 Mackenzie (*auparavant Catégorie Mackenzie Universal Mondial avenir*)
 Fonds international d'actions Mackenzie Universal
 Catégorie Mackenzie Universal International d'actions de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Catégorie Mackenzie Universal Occasions durables de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Fonds de ressources canadiennes Mackenzie Universal (aussi série G)
 Catégorie Mackenzie Universal Technologies émergentes de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Fonds mondial d'infrastructures Mackenzie Universal (aussi séries T6, T8 et P)
 Fonds mondial de revenu immobilier Mackenzie Universal (aussi séries T6, T8 et P)

Catégorie Mackenzie Universal Sciences de la santé de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Fonds de métaux précieux Mackenzie Universal de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Catégorie Mackenzie Universal Mondial de métaux précieux de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Catégorie Mackenzie Universal Mondial immobilier de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Catégorie Mackenzie Universal Mondial de ressources de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Catégorie Mackenzie Universal Mondial science et technologie de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Fonds de répartition GPS Mackenzie (série A seulement)
 Fonds d'obligations Mackenzie Sentinelle (aussi séries M et G)
 Fonds de gestion de l'encaisse Mackenzie Sentinelle (séries A et O seulement)
 Catégorie Mackenzie Sentinelle Canadien de gestion du rendement de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie Sentinelle (aussi série G)
 Fonds mondial d'obligations Mackenzie Sentinelle
 Fonds de fiducies de revenu Mackenzie Sentinelle
 Catégorie Mackenzie Sentinelle Rendement géré de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Fonds du marché monétaire Mackenzie Sentinelle (séries A, B, G et I seulement)
 Fonds d'obligations à rendement réel Mackenzie Sentinelle (aussi série G)
 Fonds de revenu à court terme Mackenzie Sentinelle (aussi séries M et G)
 Catégorie Mackenzie Sentinelle Américain de gestion du rendement de Corporation Financière Capital Mackenzie
 Fonds équilibré Mackenzie (aussi séries T6, T8 et P)
 Fonds canadien équilibré Mackenzie Cundill (séries C, F, I, O, T6, T8, G et P seulement)
 Fonds mondial équilibré Mackenzie Cundill (séries C, F, I, O, T6, T8, G et P seulement)
 Fonds fondateurs de revenu et de croissance Mackenzie (aussi séries T6, T8 et P)
 Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy (aussi séries T6, T8, G et P)
 Fonds de croissance et de revenu Mackenzie Ivy (aussi séries T6, T8, G et P)
 Fonds équilibré canadien Mackenzie Maxxum (aussi séries T6, T8 et P)
 Fonds de revenu mensuel Mackenzie Maxxum (aussi séries T6, T8, G et P)
 Fonds de revenu diversifié Mackenzie Sentinelle (aussi série G)
 Fonds de revenu Mackenzie Sentinelle (aussi séries B, C et G)
 Fonds canadien équilibré Mackenzie Universal (aussi séries T6, T8, G et P)

Le visa prend effet le 21 novembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1166245

Décision n°: 2007-MC-2527

Fonds en gestion commune HSBC

Visa pour le prospectus simplifié du 21 novembre 2007 concernant le placement de parts de :

Fonds en gestion commune marché monétaire canadien HSBC
 Fonds en gestion commune prêts hypothécaires HSBC
 Fonds en gestion commune obligations canadiennes HSBC
 Fonds en gestion commune obligations internationales HSBC
 Fonds en gestion commune obligations américaines à rendement élevé HSBC
 Fonds en gestion commune revenu en dividendes canadiens HSBC
 Fonds en gestion commune actions canadiennes HSBC
 Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation HSBC
 Fonds en gestion commune actions américaines HSBC
 Fonds en gestion commune actions internationales HSBC
 Fonds en gestion commune obligations canadiennes MM HSBC

Fonds en gestion commune actions canadiennes de valeur MM HSBC
Fonds en gestion commune actions canadiennes de croissance MM HSBC
Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation MM HSBC
Fonds en gestion commune actions américaines de valeur MM HSBC
Fonds en gestion commune actions américaines de croissance MM HSBC
Fonds en gestion commune actions de sociétés américaines à petite ou moyenne capitalisation MM HSBC
Fonds en gestion commune actions internationales de valeur MM HSBC
Fonds en gestion commune actions internationales de croissance MM HSBC

Le visa prend effet le 21 novembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1163193

Décision n°: 2007-MC-2533

Fonds Omega

Visa pour le prospectus simplifié du 22 novembre 2007 concernant le placement de parts de série
Conseillers et de série O de :

Fonds Omega actions privilégiées
Fonds Omega dividendes élevés
Fonds Omega Consensus actions américaines
Fonds Omega Consensus actions internationales

Le visa prend effet le 23 novembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1170204

Décision n°: 2007-MC-2540

Grey Wolf Exploration Inc.

Visa pour le prospectus simplifié du 22 novembre 2007 de Grey Wolf Exploration Inc. concernant le
placement de 9 020 600 actions ordinaires accréditatives au prix de 2,55 \$ l'action.

Le visa prend effet le 22 novembre 2007.

Courtier(s):
Marchés mondiaux CIBC Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.

Numéro de projet Sédar: 1183055

Décision n°: 2007-MC-2553

Home Equity Income Trust

Visa pour le prospectus préalable du 23 novembre 2007 de Home Equity Income Trust concernant le
placement de 200 000 000 \$ de parts, de reçus de souscription et d'autres titres convertibles en parts ou
échangeables contre des parts.

Le visa prend effet le 26 novembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1180136

Décision n°: 2007-MC-2559

North American Palladium Ltd.

Visa pour le prospectus préalable du 16 novembre 2007 de North American Palladium Ltd. concernant le placement d'un capital global de 300 000 000 \$ US d'actions ordinaires, d'actions spéciales, de titres d'emprunt, de bons de souscription, de contrats d'achat d'actions, d'unités d'achat d'actions ou de titres de participation et de reçus de souscription.

Le visa prend effet le 19 novembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1175211

Décision n°: 2007-MC-2534

Série d'OPC de répartition PRIMERICA CONCERT^{MC}

Visa pour le prospectus simplifié du 20 novembre 2007 concernant le placement de parts de :

- Fonds de croissance active Primerica
- Fonds de croissance Primerica
- Fonds de croissance modérée Primerica
- Fonds de croissance conservateur Primerica
- Fonds de revenu Primerica
- Fonds du marché monétaire canadien Primerica

Le visa prend effet le 21 novembre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1169310

Décision n°: 2007-MC-2530

6.6.1.3 Modifications du prospectus

Aucune information.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Banque Canadienne Impériale de Commerce

Réception du supplément de fixation du prix n°4 daté du 29 octobre 2007 au prospectus simplifié définitif de la Banque Canadienne Impériale de Commerce daté du 11 avril 2007, visant le placement de billets (CA & US) à rendement amélioré indices internationaux, série 1 de la CIBC, pour une valeur globale de 97 288 000 \$ CA. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Décision n°: 2007-MC-2536

CU Inc.

Réception du supplément de fixation du prix n°3 daté du 29 octobre 2007 au prospectus simplifié définitif de CU Inc. daté du 12 avril 2006, visant le placement de débetures non garanties, venant à échéance le 30 octobre 2037, pour une valeur globale de 220 000 000 \$. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Décision n°: 2007-MC-2537

CU Inc.

Réception du supplément de fixation du prix n°4 daté du 29 octobre 2007 au prospectus simplifié définitif de CU Inc. daté du 12 avril 2006, visant le placement de débetures non garanties, venant à échéance le 1^{er} novembre 2012, pour une valeur globale de 35 000 000 \$. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Décision n°: 2007-MC-2554

Société de financement GE Capital Canada

Réception du supplément de fixation du prix n°4675 daté du 19 octobre 2007 au prospectus simplifié définitif de Société de financement GE Capital Canada daté du 20 mars 2007, visant le placement de billets à terme, série A, à taux fixe 5,73 %, venant à échéance le 22 octobre 2037, pour une valeur globale de 900 000 000 \$. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Décision n°: 2007-MC-2557

Société de financement GE Capital Canada

Réception du supplément de fixation du prix n°4674 daté du 19 octobre 2007 au prospectus simplifié définitif de Société de financement GE Capital Canada daté du 31 janvier 2006, visant le placement de billets à moyen terme, série A, à taux fixe 5,28 %, venant à échéance le 22 octobre 2014, pour une valeur globale de 300 000 000 \$. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Décision n°: 2007-MC-2558

Toronto Hydro Corporation

Réception du supplément de fixation du prix n°1 daté du 8 novembre 2007 au prospectus simplifié définitif de Toronto Hydro Corporation daté du 13 janvier 2006, visant le placement de débetures non garanties de premier rang à 5,15 % de série 2, venant à échéance en 2017, pour une valeur globale de 250 000 000 \$. Ce document fait maintenant partie des dossiers publics de l'Autorité des marchés financiers.

Décision n°: 2007-MC-2555

6.6.2 Dispenses de prospectus

Brookfield Asset Management Inc.

Vu la demande présentée par Brookfield Asset Management Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 novembre 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu les articles 147.19 à 147.23 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu les articles 189.1.2 et le sous-paragraphe b) du paragraphe 1° de l'article 271.4 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1 (le « Règlement »);

vu les termes définis suivants :

« actions » : les actions à droit de vote limité catégorie A émises et en circulation de l'émetteur;

« filiales » : Brascan Holdings (2005) Inc., Brascan Holdings (2005) Corporation, Brascan Holdings Limited, Edper Holdings (Ontario) Limited, Hees Holdings Limited, HIL Corporation et Mico Consolidated Ltd., lesquelles sociétés sont des filiales en propriété exclusive directes ou indirectes de l'émetteur;

« réorganisation » : la réorganisation corporative interne de l'émetteur aux termes de laquelle l'émetteur propose de racheter toutes les actions détenues par les filiales, en vue d'éliminer les détentions internes d'actions et afin de respecter les exigences prévues à l'article 28 de la Business Corporations Act (Ontario);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense des obligations relatives aux offres publiques de rachat prévues aux articles 147.19 à 147.23 de la Loi, à l'article 189.1.2 du Règlement et au sous-paragraphe b) du paragraphe 1° de l'article 271.4 du Règlement relativement aux rachats d'actions réalisés dans le contexte de la réorganisation (la « dispense demandée »);

vu les représentations suivantes de l'émetteur :

1. la réorganisation n'aura aucun impact fiscal négatif sur l'émetteur ou l'actionnariat public de celui-ci;
2. la réorganisation constitue une opération interne et n'amènera aucun changement quant au nombre d'actions transigées sur la Bourse de Toronto et la Bourse de New York puisque les actions détenues par les filiales et qui seront rachetées par l'émetteur ne sont pas inscrites à la cote de celles-ci;
3. suite à la réorganisation, chacun des actionnaires publics de l'émetteur détiendra le même nombre d'actions représentant le même pourcentage d'actions qu'il possédait avant la réalisation de la réorganisation, tout en bénéficiant des mêmes droits et avantages liés aux actions.

vu les autres représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 21 novembre 2007.

Louis Morisset
Surintendant aux marchés des valeurs

Décision n°: 2007-SMV-0097

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veuillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Astral Media Inc.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 4 750 987 actions de catégorie A non-votantes au prix de 42,62 \$ l'action.

Date du placement :

Le 29 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.12 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 6 novembre 2007

Channel Resources Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 6 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 243 334 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,18 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 31 octobre 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 8 novembre 2007

Copper Canyon Resources Ltd.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès de 18 souscripteurs hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de 1 783 235 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,85 \$ l'unité.
 Date du placement :
 Le 31 octobre 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 2.5 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 8 novembre 2007

Corporation Minière Rocmec Inc.

Souscripteurs:
 Le placement a eu lieu auprès de 6 souscripteurs au Québec.
 Description du placement :
 Placement de 291 332 bons de souscription, en contrepartie de prêts totalisant 874 000 \$.
 Date du placement :
 Le 15 novembre 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 16 novembre 2007

Crossfire Energy Services Inc.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès de 64 souscripteurs hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de 5 321 940 actions ordinaires au prix de 0,50 \$ l'action. De plus, 238 156 bons de souscription émis à titre de rémunération.
 Dates du placement :
 Le 26 octobre et 30 octobre 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 2.5 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 6 novembre 2007

Exploration Amseco Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 15 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 5 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 80.77 unités, chacune étant composée de 25 000 actions ordinaires et de 25 000 bons de souscription d'actions ordinaires, pour une valeur globale de 454 331,25 \$.

Date du placement :

Le 31 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 7 novembre 2007

Exploration Lounor inc.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 150 000 actions ordinaires et de 150 000 bons de souscription d'actions ordinaires, pour une valeur globale de 30 000 \$.

Date du placement :

Le 5 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 8 novembre 2007

Exploration Lounor inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 34 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 1 545 600 actions ordinaires accréditatives et de 272 582 actions ordinaires au prix de 0,22 \$ l'action accréditative et ordinaire. De plus, 75 000 bons de souscription d'actions ordinaires émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 5 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 8 novembre 2007

Exploration Minière McDonald Ltée

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 14 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 9 375 000 unités accréditatives, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditatives et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire et de 15 625 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,40 \$ l'unité. De plus,

2 500 000 bons de souscription d'actions ordinaires et 421 875 actions ordinaires, au prix de 0,40 \$ l'action, ont été émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 29 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 12 novembre 2007

FGX International Holdings Limited

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 8 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 85 000 actions ordinaires au prix de 15,28 \$ l'action.

Date du placement :

Le 29 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 1^{er} novembre 2007

First Nations Bank of Canada

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 8 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 6 222 240 actions ordinaires au prix de 2,25 \$ l'action.

Date du placement :

Le 26 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 7 novembre 2007

Franc-Or Resources Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 3 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 650 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,20 \$ l'unité

Date du placement :

Le 1^{er} novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 6 novembre 2007

Fuji International, Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 160 000 actions ordinaires au prix de 9,00 \$ US l'action.

Date du placement :

Le 26 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 2 novembre 2007

General Motors Acceptance Corporation of Canada, Limited

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 18 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets pour une valeur globale de 12 526 115,27 \$.

Dates du placement :

Le 29 octobre et 2 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 8 novembre 2007

Longtop Financial Technologies Limited

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 110 000 en « American Depositary Shares (« ADSs ») » pour une valeur globale de 1 854 545 \$.

Date du placement :

Le 29 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 6 novembre 2007

Mantra Venture Group Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 48 000 actions ordinaires, au prix de 0,2387 \$ l'action.

Date du placement :

Le 29 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)
2.9 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 23 novembre 2007

Microbix Biosystems Inc.

Souscripteurs:
Le placement a eu lieu auprès de 9 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 83 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 6 500 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 1,05 \$ l'unité.
Date du placement :
Le 13 novembre 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.10 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 20 novembre 2007

Natural Convergence Inc.

Souscripteurs:
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 4 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 57 183 559 actions privilégiées, catégorie D, chacune étant convertible en action ordinaire, au prix de 0,05 \$ l'action.
Date du placement :
Le 9 novembre 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 19 novembre 2007

Ressources Abitex Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 10 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 11 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 1 500 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,25 \$ l'unité.
Date du placement :
Le 25 octobre 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
2.5 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 5 novembre 2007

Ressources Dianor Inc.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 80 000 actions ordinaires à un prix réputé de 0,51 \$ l'action, en contrepartie de terrains miniers.

Date du placement :

Le 26 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 5 novembre 2007

Ressources Freewest Canada Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 7 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 923 074 actions ordinaires et de 961 535 bons de souscription d'actions ordinaires, pour une valeur globale de 500 000 \$. De plus, 76 923 actions ordinaires au prix de 0,26 \$ l'action et une option d'achat de 192 307 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, le tout émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 23 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 2 novembre 2007

Ressources Freewest Canada Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 071 426 actions ordinaires et de 535 713 bons de souscription d'actions ordinaires, pour une valeur globale de 300 000 \$. De plus, 42 857 actions ordinaires au prix de 0,28 \$ l'action et une option d'achat de 107 143 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, le tout émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 29 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 8 novembre 2007

Ressources KWG Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 94 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 23 076 923 unités de catégorie A, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,06 \$ l'unité et de 18 750 000 unités de catégorie B, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,08 \$ l'unité. De plus, 4 182 692 bons de souscription d'achat d'unités de catégorie A, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 31 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 8 novembre 2007

Ressources Melkior Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 8 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 3 636 360 actions ordinaires accréditives, au prix de 0,33 \$ l'action et de 303 030 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 1^{er} novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.5 du Règlement 45-106

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 12 novembre 2007

Ressources Metco Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 500 000 actions ordinaires, au prix de 0,085 \$ l'action, en contrepartie de terrains miniers.

Date du placement :

Le 7 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 13 novembre 2007

Ressources Threegold Inc. (Les)

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 100 000 actions ordinaires, au prix de 0,59 \$ l'action, en contrepartie partielle de terrains miniers.

Date du placement :

Le 13 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 16 novembre 2007

Route1 Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 25 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 64 720 666 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,12 \$ l'unité

Date du placement :

Le 7 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 20 novembre 2007

SHEC LABS – Solar Hydrogen Energy Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 10 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 30 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire de catégorie A et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire de catégorie A, au prix de 2,50 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 24 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.9 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 décembre 2006

Simpler Networks Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de débiteures garanties, convertibles en actions privilégiées échangeables série C ou en actions privilégiées échangeables série C-2, pour une valeur globale de 702 570,58 \$.

Date du placement :

Le 15 novembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 22 novembre 2007

Starent Networks, Corp.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 125 000 actions ordinaires, au prix de 22,60 \$ l'action.

Date du placement :
 Le 6 novembre 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 16 novembre 2007

Vancouver International Airport Authority

Souscripteurs:
 Le placement a eu lieu auprès de 8 souscripteurs au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès de 20 souscripteurs hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de débetures 5,02 % série E, venant à échéance le 13 novembre 2015, pour une valeur globale de 200 000 000 \$
 Date du placement :
 Le 14 novembre 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 20 novembre 2007

Information corrigée

Bulletin 2007-08-31 – Vol. 4, n° 35

Liberty International Mineral Corporation

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès de 124 souscripteurs hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de **3 667 033** actions ordinaires pour une valeur globale de **1 563 182,81 \$**.
 Date du placement :
 Le 31 juillet 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 2.5 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 10 août 2007

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Claymore Premium Money Market ETF

Vu la demande présentée par Claymore Investments, Inc. (« Claymore » ou la « société de gestion ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 16 octobre 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81 102 »);

vu les termes définis suivants :

« Fonds » : Claymore Premium Money Market ETF;

« Nombre prescrit de parts » : nombre de parts, faisant l'objet d'une demande de rachat de la part d'un porteur, inférieur au nombre minimal fixé au jour le jour par Claymore;

« TSX » : la Bourse de Toronto;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande de Claymore visant à ce que le Fonds soit dispensé, en vertu de l'article 19.1 du Règlement 81-102, à certaines conditions, des obligations prévues aux articles suivants du Règlement 81-102 :

1. aux articles 9.1 et 10.2 - afin de permettre l'achat et la vente des parts sur le TSX, plutôt que de transmettre les ordres d'achat et de rachat au bureau de réception des ordres du Fonds;
2. au sous-paragraphe a) du paragraphe 2) de l'article 9.4 - afin de permettre au Fonds d'accepter à titre de paiement pour l'émission des parts du Fonds une combinaison d'espèces et de titres;
3. à l'article 10.3 - afin de permettre au Fonds de ne payer que 95% de la valeur de clôture de ses parts sur le TSX (plutôt qu'effectuer un rachat à la valeur liquidative) lorsque les demandes de rachat visent un Nombre prescrit de parts et lorsqu'elles sont effectuées directement via la société de gestion (et non sur le TSX);
4. à l'article 14.1 – afin de permettre au Fonds de déterminer une date de référence pour le paiement des distributions conformément aux exigences des règles du TSX à cet égard;

(collectivement, les « dispenses demandées »);

vu les représentations faites par Claymore.

En conséquence, l'Autorité accorde les dispenses demandées aux conditions suivantes :

1. en ce qui concerne la dispense du paragraphe 2) de l'article 9.4, l'acceptation des titres en guise de paiement doit respecter les exigences prévues au sous-paragraphe b) du paragraphe 2) de l'article 9.4 du Règlement 81-102;
2. en ce qui concerne la dispense de l'article 14.1, le Fonds doit se conformer aux exigences applicables aux sociétés dont les titres sont inscrits à la cote du TSX.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 13 novembre 2007.

(s) *Josée Deslauriers*
 Josée Deslauriers
 Directrice des marchés des capitaux

Numéro de projet Sédar: 1169107

Décision n°: 2007-MC-2466

Fonds Mutuels BMO
Portefeuilles privés BMO Harris
Fonds BMO Nesbitt Burns
Groupe de Fonds GGOF
Fonds RBC
Fonds RBC DVM
Portefeuilles privés RBC
Portefeuilles Axiom
Fonds Mutuels CIBC et Portefeuilles sous gestion CIBC
Fonds Frontières
Fonds communs Impérial
Fonds mutuels Renaissance
Portefeuilles Séquence

Vu la demande présentée par les déposants nommés ci-dessous auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 3 octobre 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« déposants » ou « courtier gérants » : Gestion d'actifs CIBC inc. (« GACIBC »), la Banque Canadienne Impériale de Commerce (collectivement avec GACIBC, « CIBC »), RBC Gestion d'Actifs Inc. (« RBC »), BMO Investment Inc. (« BMOI »), BMO Harris Gestion de placement Inc. (« BMOH »), BMO Nesbitt Burns Inc. (« BMONB ») et Groupe de fonds Guardian Ltée. (collectivement avec BMOI, BMOH et BMONB, « BMO ») et individuellement, un « déposant » ou un « courtier gérant »;

« Fonds existants » : les organismes de placement collectif existants énumérés à l'Annexe A, à l'égard desquels les déposants agissent actuellement à titre de société de gestion ou de conseiller en placement ou les deux;

« Fonds futurs » : tout autre organismes de placement collectif visé par le Règlement 81-102 qui pourrait être créé et à l'égard duquel le déposant agira à titre de société de gestion ou de conseiller en valeurs ou les deux;

« Fonds gérés par un courtier »: les Fonds existants et les Fonds futurs et individuellement, un « Fonds géré par un courtier »;

« législation » : législation en valeurs mobilières des territoires;

« période de 60 jours » : la période de 60 jours qui suit le placement visé tel que défini ci-après;

« période d'interdiction » : la période de 60 jours et le placement visé tel que défini ci-après;

« placement privé » : placement de titres en vertu d'une dispense de prospectus;

« placement visé » : placement privé, tel que défini ci-après, par un émetteur assujéti dans l'un ou plusieurs des territoires pour lequel le Preneur ferme relié agit ou a agi à titre de preneur ferme pendant la période d'interdiction;

« Preneurs fermes reliés » : CIBC World Markets inc., RBC dominion valeurs mobilières inc. et BMO Nesbitt Burns inc. sont les preneurs fermes reliés respectifs de CIBC, RBC et BMO, et individuellement, un (« Preneur ferme relié »);

« titres » : titres de participation d'un émetteur assujéti émis pendant la période de placement;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser, à certaines conditions, les Fonds gérés par un courtier, des obligations prévues au paragraphe 1) de l'article 4.1 – *Les placements interdits* du Règlement 81-102, afin qu'ils puissent participer à un placement visé (la « dispense demandée »);

vu l'impossibilité du déposant de rencontrer l'ensemble des dispositions prévues au paragraphe 4) de l'article 4.1 – *Les placements interdits* du Règlement 81-102 puisque le placement visés des titres ne sera pas fait au moyen d'un prospectus déposé auprès d'un ou de plusieurs agents responsables ou autorités en valeurs mobilières au Canada;

vu la nomination par les déposants du comité d'examen indépendant prévu au Règlement 81-107 (le « CEI ») *sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 ») pour les Fonds existants et la nomination futur du CEI pour les Fonds futurs conformément aux exigences du Règlement 81-107;

vu la possibilité d'investir dans les titres d'un placement visé compte tenu de l'objectif d'investissement des Fonds existants et des Fonds futurs;

vu les représentations faites par les déposants.

En conséquence, l'Autorité dispense, en vertu de l'article 19.1 du Règlement 81-102, chaque Fonds géré par un courtier de l'application des dispositions prévues au paragraphe 1) de l'article 4.1 du Règlement 81-102, et ce, malgré le fait que le courtier gérant, une personne ou société qui a des liens avec lui ou qui est membre de son groupe, remplit ou a rempli la fonction de preneur ferme pendant la période d'interdiction à l'occasion du placement visé.

La dispense demandée est accordée aux conditions suivantes :

La décision quant au placement

1. Pour chaque achat effectué par un Fonds géré par un courtier pendant la période d'interdiction lors d'un placement visé, le Fonds géré par un courtier a un CEI qui répond aux exigences prévues au Règlement 81-107 et le CEI du Fonds géré par un courtier approuvera l'opération en vertu de l'alinéa a) du sous-paragraphe 4) de l'article 4.1 du Règlement 81-102 et du Règlement 81-107. Le Fonds géré par un courtier respectera également les dispositions prévues aux alinéas 4.1(4) c) ii) et 4.1(4) d) du Règlement 81-102.
2. Lors d'un placement visé, chaque émetteur est un émetteur assujéti ou l'équivalent en vertu de la législation lors de chaque achat par un Fonds géré par un courtier pendant la période d'interdiction d'un placement visé.

Transparence

3. Avant de se prévaloir de la présente décision pour la première fois, le site Web du Fonds géré par un courtier ou du Courtier gérant, selon le cas, divulguera le fait que le Fonds géré par un courtier peut investir dans des titres du placement visés au cours de la période d'interdiction conformément à la présente décision, même si le Preneur ferme relié a agi à titre de preneur ferme dans le cadre du placement visé de titres de la même catégorie de titres et;

à la première des dates suivantes à survenir, soit :

- i) au moment du dépôt d'une modification apportée au prospectus simplifié du Fonds géré par un courtier, pour des motifs autres que la présente décision et;
- ii) au moment de la réception du visa pour le dépôt d'un prospectus initial ou d'un renouvellement de prospectus simplifié;

le Fonds géré par un courtier divulguera dans la Partie A de son prospectus, le fait que le Fonds géré par un courtier peut investir dans des titres du placement visé au cours de la période d'interdiction conformément à la présente décision, même si le Preneur ferme relié a agi à titre de preneur ferme dans le cadre du placement visé de la même catégorie que ces titres.

4. À la première des dates suivantes à survenir, soit :
 - i) au moment du dépôt d'une modification apportée au prospectus simplifié du Fonds géré par un courtier, pour des motifs autres que la présente décision et;
 - ii) au moment de la réception du visa pour le dépôt d'un prospectus initial ou d'un renouvellement de prospectus simplifié;

le Fonds géré par un courtier divulguera dans la notice annuelle, les informations prévues au paragraphe III ci-dessus et décrira les politiques et procédures ainsi que les instructions permanentes qui ont été approuvées par le CEI, s'il y a lieu, sur les opérations qui peuvent seulement être effectuées en vertu de la présente décision.

Expiration

5. La présente décision expirera lors de l'entrée en vigueur de toute législation traitant de questions de placement privés pris dans le contexte prévu à l'article 4.1 du Règlement 81-102.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 19 novembre 2007.

(s) *Josée Deslauriers*
 Josée Deslauriers
 Directrice des marchés des capitaux

ANNEXE A

Fonds Mutuels BMO

BMO Fonds de bons du Trésor
 BMO Fonds du marché monétaire
 BMO Fonds du marché monétaire AIR MILES^{MD†}
 BMO Fonds prestige du marché monétaire
 BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme (auparavant BMO Fonds hypothécaire)
 BMO Fonds d'obligations
 BMO Fonds de revenu mensuel
 BMO Fonds universel d'obligations (auparavant BMO Fonds international d'obligations)
 BMO Fonds diversifié de revenu
 BMO Fonds mondial de revenu mensuel
 BMO Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé (auparavant BMO Fonds mondial d'obligations)
 BMO Fonds de fiducies de revenu
 BMO Fonds de l'allocation de l'actif
 BMO Fonds de dividendes
 BMO Fonds indice-actions
 BMO Fonds d'actions
 BMO Fonds américain indice-actions (auparavant BMO Fonds américain RER indice-actions)
 BMO Fonds américain de croissance
 BMO Fonds d'actions américaines (auparavant BMO Fonds valeur américain)
 BMO Fonds indice international (auparavant BMO Fonds RER indice international)
 BMO Fonds international d'actions
 BMO Fonds de dividendes nord-américains (auparavant BMO Fonds avantages Alena)
 BMO Fonds européen
 BMO Fonds japonais
 BMO Fonds spécial d'actions
 BMO Fonds américain spécial d'actions
 BMO Fonds de ressources
 BMO Fonds de métaux précieux
 BMO Fonds mondial science et technologie
 BMO Fonds des marchés en développement
 BMO Fonds du marché monétaire en dollars US
 BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US
 BMO Fonds indice-actions en dollars US (auparavant BMO Fonds RER indice-actions en dollars US)
 BMO Catégorie revenu à court terme
 BMO Catégorie dividendes
 BMO Catégorie actions canadiennes
 BMO Catégorie mondiale de dividendes
 BMO Catégorie actions américaines
 BMO Catégorie mondiale d'actions
 BMO Catégorie Chine élargie
 BMO Fonds Étape Plus^{MC} 2015
 BMO Fonds Étape Plus^{MC} 2020
 BMO Fonds Étape Plus^{MC} 2025

BMO Fonds Étape Plus^{MC} 2030
 BMO Portefeuille sécurité FondSélect^{MC}
 BMO Portefeuille équilibré FondSélect^{MC}
 BMO Portefeuille croissance FondSélect^{MC}
 BMO Portefeuille croissance dynamique FondSélect^{MC}

Portefeuilles privés BMO Harris

Portefeuille canadien du marché monétaire BMO Harris
 Portefeuille canadien de revenu d'obligations BMO Harris
 Portefeuille canadien d'obligations à rendement global BMO Harris
 Portefeuille canadien d'obligations d'entreprise BMO Harris
 Portefeuille de revenu d'occasions obligataires BMO Harris
 Portefeuille d'occasions obligataires BMO Harris
 Portefeuille diversifié de fiducies BMO Harris
 Portefeuille canadien de revenu de dividendes BMO Harris
 Portefeuille canadien d'actions à revenu BMO Harris
 Portefeuille canadien d'actions de valeurs sûres BMO Harris
 Portefeuille canadien d'actions de croissance BMO Harris
 Portefeuille d'occasions de croissance BMO Harris
 Portefeuille canadien spécial de croissance BMO Harris
 Portefeuille américain d'actions BMO Harris
 Portefeuille américain de croissance BMO Harris
 Portefeuille international d'actions BMO Harris
 Portefeuille spécial d'actions internationales BMO Harris
 Portefeuille d'actions des marchés émergents BMO Harris

Fonds BMO Nesbitt Burns

Fonds d'actions canadiennes sélectionnées BMO Nesbitt Burns
 Fonds d'actions américaines sélectionnées BMO Nesbitt Burns
 Fonds d'obligations BMO Nesbitt Burns
 Fonds équilibré BMO Nesbitt Burns
 Fonds Portefeuille équilibré BMO Nesbitt Burns
 Fonds Portefeuille de croissance BMO Nesbitt Burns
 Fonds Portefeuille 100 % actions BMO Nesbitt Burns

Groupe de Fonds GGOF

Fonds d'obligations canadiennes GGOF
 Fonds du marché monétaire canadien GGOF
 Fonds de revenu à taux variable GGOF
 Fonds mondial d'obligations GGOF
 Fonds d'obligations à rendement élevé GGOF
 Fonds de dividendes mensuels GGOF Ltée
 Fonds de revenu mensuel élevé GGOF
 Fonds de revenu mensuel élevé II GGOF
 Fonds du marché monétaire américain GGOF
 Fonds américain d'actions GGOF Ltée
 Fonds canadien d'actions GGOF Ltée
 Fonds canadien d'actions à grande capitalisation GGOF
 Fonds Croissance des dividendes GGOF
 Fonds des marchés émergents GGOF

Fonds d'entreprise GGOF
 Fonds européen d'actions GGOF
 Fonds mondial de rendement absolu GGOF
 Fonds mondial Croissance des dividendes GGOF
 Fonds mondial d'actions GGOF
 Fonds immobilier mondial GGOF
 Fonds mondial à petite capitalisation GGOF
 Fonds mondial Technologie GGOF
 Fonds japonais d'actions GGOF
 Fonds ressources GGOF
 Fonds asiatique de croissance et de revenu GGOF
 Fonds équilibré canadien GGOF
 Fonds canadien de revenu mensuel diversifié GGOF
 Fonds mondial diversifié GGOF
 Fonds de croissance et revenu – petites capitalisations GGOF
 Fonds américain de revenu mensuel diversifié GGOF
 Solution revenu GGOF
 Solution prudence GGOF
 Solution équilibrée GGOF
 Solution croissance GGOF
 Solution croissance dynamique GGOF

Fonds RBC

Fonds de bons du Trésor canadien RBC
 Fonds du marché monétaire canadien RBC
 Fonds du marché monétaire Plus RBC
 Fonds du marché monétaire américain RBC
 Fonds canadien de revenu à court terme RBC
 Fonds d'obligations RBC
 RBC Fonds Conseillers – obligations canadiennes
 Fonds indiciel obligataire canadien RBC
 Fonds de revenu mensuel RBC
 Fonds de revenu américain RBC
 Fonds d'obligations étrangères RBC
 Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC
 Fonds mondial à rendement élevé RBC
 Portefeuille de trésorerie RBC
 Portefeuille de trésorerie évolué RBC
 Fonds équilibré RBC
 Fonds de revenu à gestion fiscale RBC
 Fonds de croissance équilibré RBC
 Fonds équilibré Jantzi RBC
 Portefeuille prudence sélect RBC
 Portefeuille équilibré sélect RBC
 Portefeuille de croissance sélect RBC
 Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC
 Portefeuille prudence choix sélect RBC
 Portefeuille équilibré choix sélect RBC
 Portefeuille de croissance choix sélect RBC
 Portefeuille de croissance dynamique choix sélect RBC
 Fonds d'éducation Objectif 2010 RBC
 Fonds d'éducation Objectif 2015 RBC
 Fonds d'éducation Objectif 2020 RBC
 Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC

Fonds canadien de dividendes RBC
 Fonds d'actions canadiennes RBC
 Fonds actions canadiennes Jantzi RBC
 Fonds indiciel canadien RBC
 Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC
 Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC
 Fonds diversifié de fiducies canadiennes de revenu RBC
 Fonds nord-américain de dividendes RBC
 Fonds nord-américain de valeur RBC
 Fonds nord-américain de croissance RBC
 Fonds d'actions américaines RBC
 Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC
 Fonds indiciel américain RBC
 Fonds américain indiciel neutre en devises RBC
 Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC
 Fonds de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC
 Fonds neutre en devises de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC
 Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC
 Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC
 Fonds d'actions internationales RBC
 Fonds international indiciel neutre en devises RBC
 Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC
 Fonds d'actions européennes RBC
 Fonds d'actions asiatiques RBC
 Fonds mondial de croissance de dividendes RBC (auparavant, Fonds mondial Titans RBC)
 Fonds actions mondiales Jantzi RBC
 Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC
 Fonds mondial d'énergie RBC
 Fonds mondial de métaux précieux RBC
 Fonds mondial de consommation et finance RBC
 Fonds mondial des sciences de la santé RBC
 Fonds mondial de ressources RBC
 Fonds mondial de technologie RBC

Fonds RBC DVM

Fonds spécifique nord-américain RBC DVM
 Fonds spécifique canadien RBC DVM
 Fonds spécifique international RBC DVM
 Portefeuille mondial équilibré RBC DVM
 Portefeuille mondial de croissance RBC DVM
 Portefeuille global d'actions RBC DVM

Portefeuilles privés RBC

Portefeuille privé de revenu à court terme RBC
 Portefeuille privé d'obligations canadiennes RBC
 Portefeuille privé d'obligations de sociétés RBC
 Portefeuille privé de revenu RBC
 Portefeuille privé d'obligations étrangères RBC
 Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC
 Portefeuille privé d'actions canadiennes croissance et revenu RBC
 Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC
 Portefeuille privé d'actions canadiennes de valeur RBC

Portefeuille privé d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC
 Portefeuille privé d'actions canadiennes de base RBC
 Portefeuille privé de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC
 Portefeuille privé d'actions américaines RBC
 Portefeuille privé d'actions américaines de valeur RBC
 Portefeuille privé de valeur américain en actions O'Shaughnessy RBC
 Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC
 Portefeuille privé de croissance américain en actions O'Shaughnessy RBC
 Portefeuille privé de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC
 Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC
 Portefeuille privé d'actions internationales RBC
 Portefeuille privé d'actions EAEO RBC
 Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC
 Portefeuille privé d'actions européennes RBC
 Portefeuille privé d'actions asiatiques RBC
 Portefeuille mondial privé de croissance de dividendes RBC (auparavant, Portefeuille mondial privé d'actions Titans RBC)
 Portefeuille privé d'actions mondiales RBC

Portefeuilles Axiom

Portefeuille équilibré de revenu Axiom
 Portefeuille diversifié de revenu mensuel Axiom
 Portefeuille équilibré de croissance Axiom
 Portefeuille de croissance à long terme Axiom
 Portefeuille canadien de croissance Axiom
 Portefeuille mondial de croissance Axiom
 Portefeuille de titres étrangers de croissance Axiom
 Portefeuille 100 % actions Axiom

Fonds Mutuels CIBC et Portefeuilles sous gestion CIBC

Fonds à revenu mensuel CIBC
 Fonds Amérique latine CIBC
 Fonds bons du Trésor canadien CIBC
 Fonds canadien d'obligations CIBC
 Fonds d'actions canadiennes CIBC (auparavant Fonds canadien d'actions de premier ordre CIBC)
 Fonds d'actions européennes CIBC
 Fonds d'actions japonaises CIBC
 Fonds d'actions mondiales CIBC
 Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC (auparavant Fonds Canadien Impérial d'actions CIBC)
 Fonds d'appréciation du capital CIBC
 Fonds de dividendes CIBC
 Fonds de revenu diversifié CIBC
 Fonds démographie Amérique du Nord CIBC
 Fonds d'hypothèques et de revenu à court terme CIBC
 Fonds discipline d'actions américaines CIBC
 Fonds discipline d'actions internationales CIBC
 Fonds d'obligations mondiales CIBC
 Fonds économies émergentes CIBC
 Fonds énergie CIBC
 Fonds équilibré CIBC
 Fonds immobilier canadien CIBC
 Fonds indice boursier américain CIBC

Fonds indice boursier canadien CIBC
 Fonds indice boursier européen CIBC
 Fonds indice boursier international CIBC
 Fonds indice Nasdaq CIBC
 Fonds indice obligataire canadien CIBC
 Fonds indice obligataire mondial CIBC
 Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC
 Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC
 Fonds indiciel équilibré CIBC
 Fonds indiciel marchés émergents CIBC
 Fonds marché monétaire CIBC
 Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC
 Fonds métaux précieux CIBC
 Fonds mondial à revenu mensuel CIBC
 Fonds mondial de technologie CIBC
 Fonds petites sociétés américaines CIBC
 Fonds petites sociétés canadiennes CIBC
 Fonds petites sociétés internationales CIBC
 Fonds privilégié bons du Trésor canadien CIBC
 Fonds prospérité de l'Extrême-Orient CIBC
 Fonds REER indice boursier américain CIBC
 Fonds REER indice boursier européen CIBC
 Fonds REER indice boursier international CIBC
 Fonds REER indice boursier japonais CIBC
 Fonds REER indice Nasdaq CIBC
 Fonds ressources canadiennes CIBC
 Fonds sociétés canadiennes émergentes CIBC
 Fonds sociétés financières CIBC
 Fonds valeurs liquides rendement élevé CIBC
 Portefeuille croissance dynamique sous gestion CIBC
 Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC
 Portefeuille croissance sous gestion CIBC
 Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC
 Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC
 Portefeuille équilibré sous gestion CIBC
 Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC
 Portefeuille REER croissance dynamique sous gestion CIBC
 Portefeuille REER croissance équilibré sous gestion CIBC
 Portefeuille REER croissance sous gestion CIBC
 Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC
 Portefeuille revenu sous gestion CIBC
 Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC

Fonds Frontières

Fonds d'actions canadiennes Frontières
 Fonds canadien de titres à revenu fixe Frontières
 Fonds canadien de revenu mensuel Frontières
 Fonds canadien de revenu à court terme Frontières
 Fonds d'actions de marchés émergents Frontières
 Fonds d'obligations mondiales Frontières
 Fonds d'actions internationales Frontières
 Fonds d'actions américaines Frontières

Fonds communs Impérial

Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial
 Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial
 Fonds commun de dividendes canadiens Impérial
 Fonds commun d'actions canadiennes Impérial
 Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial
 Fonds commun économies émergentes Impérial
 Fonds commun d'obligations internationales Impérial
 Fonds commun d'actions internationales Impérial
 Fonds commun marché monétaire Impérial
 Fonds commun d'actions outre-mer Impérial
 Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial
 Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial
 Fonds commun d'obligations à court terme Impérial
 Fonds commun d'actions US Impérial

Fonds mutuels Renaissance

Fonds accent mondial Renaissance
 Fonds asiatique Renaissance
 Fonds Chine plus Renaissance
 Fonds d'actions américaines de croissance Renaissance
 Fonds d'actions américaines de valeur Renaissance
 Fonds d'actions internationales Renaissance
 Fonds d'indices américains Renaissance
 Fonds d'indices internationaux Renaissance
 Fonds d'infrastructure mondial Renaissance
 Fonds d'obligations canadiennes à haut rendement Renaissance
 Fonds d'obligations canadiennes à rendement réel Renaissance
 Fonds d'obligations canadiennes Renaissance
 Fonds d'obligations mondiales Renaissance
 Fonds de bons du Trésor canadiens Renaissance
 Fonds de croissance canadien Renaissance
 Fonds de croissance mondial Renaissance
 Fonds de dividendes Renaissance
 Fonds de marchés émergents Renaissance
 Fonds de petites capitalisations canadien Renaissance
 Fonds de petites capitalisations mondial Renaissance
 Fonds de répartition d'actif canadien Renaissance
 Fonds de répartition d'actif mondial Renaissance
 Fonds de ressources mondial Renaissance
 Fonds de revenu canadien Renaissance
 Fonds de revenu de dividendes canadien Renaissance
 Fonds de revenu diversifié Renaissance
 Fonds de revenu élevé Millénium Renaissance
 Fonds de revenu mensuel canadien Renaissance
 Fonds de sciences de la santé mondial Renaissance
 Fonds de sciences et de technologies mondial Renaissance
 Fonds de technologie mondial Renaissance
 Fonds de valeur de base canadien Renaissance
 Fonds de valeur équilibré canadien Renaissance
 Fonds de valeur mondial Renaissance
 Fonds des marchés mondiaux Renaissance
 Fonds du marché monétaire américain Renaissance

Fonds du marché monétaire Renaissance
 Fonds équilibré canadien Renaissance
 Fonds européen Renaissance
 Fonds multigestion mondial Renaissance
 Fonds nouvelle génération Millénium Renaissance
 Portefeuille optimal de revenu Renaissance

Portefeuilles Séquence

Portefeuille conservateur Séquence 2010
 Portefeuille modéré Séquence 2010
 Portefeuille conservateur Séquence 2020
 Portefeuille modéré Séquence 2020
 Portefeuille conservateur Séquence 2030
 Portefeuille modéré Séquence 2030
 Portefeuille conservateur Séquence 2040
 Portefeuille modéré Séquence 2040
 Portefeuille de revenu Séquence

Numéro de projet Sédar: 1165352, 1165353, 1166355, 1165356, 1165361,

Décision n°: 2007-MC-2495

RBC Gestion d'Actifs Inc.

Vu la demande présentée par RBC Gestion d'Actifs Inc. (la « société de gestion ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 juin 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« dérivé visé » : tel que défini au Règlement 81-102 (collectivement, les « dérivés visés »);

« Fonds RBC » : collectivement, les fonds énumérés à l'Annexe A ainsi que tous les fonds à être créés qui seront gérés par la société de gestion à l'exception des OPC marché monétaire, tel que défini au Règlement 81-102;

« swaps » : collectivement, les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit et les swaps de devises (individuellement, un « swap »);

« titres à revenu fixe » : toutes obligations, débentures, billets ou autres titres assimilables à un titre de créance (tel que défini au Règlement 81-102) (individuellement, un « titre à revenu fixe »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la possibilité d'utiliser des dérivés visés dans les stratégies de placement des Fonds RBC;

vu l'utilisation de dérivés visés afin d'augmenter ou de réduire le risque d'exposition à certaines valeurs mobilières;

vu l'utilisation possible de dérivés visés afin de réduire le risque de fluctuation des taux d'intérêt ainsi que le risque de fluctuation des taux de change;

vu la protection que l'utilisation de dérivés visés procure aux portefeuilles gérés par la société de gestion;

vu la possibilité d'une gestion plus efficace des opérations de couvertures du portefeuille d'obligations des Fonds RBC que procure l'utilisation de swaps et de contrats à terme normalisés dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois ans;

vu l'utilisation de contrats de change à terme normalisés pour fin de non couverture qui fait partie intégrante de la stratégie globale des Fonds RBC qui effectuent des placements de titres étrangers;

vu l'utilisation de contrats de change à terme normalisés pour fin de non couverture qui n'outrepasera pas 7,5 % des actifs de chaque Fonds RBC dans l'éventualité où le prospectus simplifié des Fonds RBC ne contienne aucune divulgation à l'effet que cette utilisation est au cœur de leurs stratégies d'investissement;

vu la demande, en vertu du paragraphe 1° de l'article 19.1 du Règlement 81-102, visant à dispenser les Fonds RBC, à certaines conditions, des obligations prévues aux articles suivants :

1. sous-paragraphe (a) du paragraphe (1) de l'article 2.7 du Règlement 81-102 afin de permettre aux Fonds RBC de conclure des swaps de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit ainsi que des contrats de change à terme normalisés dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois ans;
2. paragraphe (1) de l'article 2.8 du Règlement 81-102 afin de permettre aux Fonds RBC d'utiliser les éléments suivants à titre de couverture en espèces, tel que défini au Règlement 81-102 :
 - a) des titres à revenu fixe liquides, pourvu qu'ils aient une durée résiduelle de 365 jours ou moins et qu'ils aient une note approuvée, tel que défini au Règlement 81-102;
 - b) des titres de créances à taux variable aussi connus sous le terme billets à taux variable (« BTV »);
 - c) des titres d'O.P.C. du marché monétaire, tel que défini au Règlement 81-102, gérés par la société de gestion (collectivement, les « Fonds du marché monétaire »).
3. sous-paragraphe (d) et alinéa (i) du sous-paragraphe (f) du paragraphe (1) de l'article 2.8 du Règlement 81-102 afin de permettre aux Fonds RBC, lorsqu'ils :
 - a) ouvrent ou maintiennent une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance qui comporte une composante consistant en une position acheteur sur un contrat à livrer, ou sur un contrat à terme ou à livrer normalisé; ou
 - b) concluent ou conservent une position sur tout swaps et lorsque les Fonds RBC auraient droit à des paiements aux termes de tout swaps;

d'avoir recours, à titre de couverture en espèce, à un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à livrer, du contrat à terme ou à livrer normalisé ou du swap.

(collectivement, les « dispenses demandées »);

vu les représentations faites par la société de gestion.

En conséquences, l'Autorité accorde les dispenses demandées sous réserve du respect des conditions suivantes :

1. les titres à revenu fixe utilisés pour fins de couverture ont une durée de vie résiduelle de 365 jours ou moins ainsi qu'une note approuvée, tel que défini au Règlement 81-102;
2. Les BTV respectent les conditions suivantes :
 - a) le taux d'intérêt variable des BTV se réinitialise sur une période ne dépassant pas 185 jours;
 - b) les BTV représentent des titres de créance dont le capital continuera d'avoir une valeur au marché approximativement égale à la valeur au pair à chaque fois que le taux d'intérêt à payer aux porteurs de ces titres est fixé;
 - c) si les BTV ne sont pas émis par un gouvernement ou un « organisme supranational accepté », tel que défini dans le Règlement 81-102, ils devront avoir une « note approuvée », tel que défini dans le Règlement 81-102;
 - d) si les BTV sont émis par un gouvernement ou un organisme supranational accepté, le capital et l'intérêt des BTV sont garantis pleinement et sans condition par :
 - (i) le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province ou d'un territoire;
 - ou
 - (ii) le gouvernement des États-Unis d'Amérique ou celui de l'un de ses États, le gouvernement d'un autre État souverain ou un « organisme supranational accepté », tel que défini dans le Règlement 81-102, pour autant que, dans chaque cas, le BTV ait une « note approuvée », tel que défini au Règlement 81-102;
 - e) les BTV rencontrent la définition de « titre de créance ordinaire à taux variable » prévue à l'article 1.1 du Règlement 81-102.
3. un Fonds RBC ne peut ouvrir ou maintenir une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance qui comporte une composante qui consiste en une position acheteur sur un contrat à livrer, sur un contrat à terme ou un contrat à terme à livrer normalisé, à moins que le Fonds RBC ne détienne :
 - a) une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour le dérivé visé et à la valeur au marché du dérivé visé, est au moins égale, sur la base d'une évaluation quotidienne à la valeur au marché, à l'exposition au marché sous-jacent du dérivé visé;
 - b) un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme ou à livrer et une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position acheteur, est au moins égal à l'excédent, le cas échéant, du prix d'exercice du contrat à terme ou à livrer sur le prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre l'élément sous-jacent; ou
 - c) une combinaison des positions prévues en a) et b) qui est suffisante, sans nécessité de recourir à d'autres actifs de Fonds RBC, pour que ceux-ci puissent acquérir l'élément sous-jacent du contrat à terme ou à livrer.
4. un Fonds RBC ne peut conclure ou conserver une position sur les catégories de swaps utilisées à moins que, lors des périodes où un Fonds RBC aurait droit à des paiements fixes aux termes des catégories de swap utilisés, un Fonds RBC ne détienne :

- a) une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour chaque catégorie de swap utilisée et à la valeur au marché de chaque catégorie de swap utilisé, est au moins égale, sur la base d'une évaluation quotidienne à la valeur au marché, à l'exposition au marché sous-jacent de chaque catégorie de swap utilisée;
 - b) un droit ou une obligation de conclure un swap de compensation visant une quantité équivalente et comportant une durée équivalente et une couverture en espèces qui, avec la marge tenant lieu de la position, est au moins égale au montant total, le cas échéant, des obligations du Fonds RBC aux termes du swap préexistant, déduction faite des obligations du Fonds RBC aux termes du swap de compensation en question; ou
 - c) une combinaison des positions indiquées en a) et b) qui est suffisante, sans nécessité de recourir à d'autres actifs des Fonds RBC, pour que ceux-ci puissent honorer leurs obligations prévues dans la catégorie de swap utilisée.
5. lors du prochain renouvellement de leur prospectus et lors de tous renouvellements subséquents les Fonds RBC devront :
- a) divulguer la nature et les conditions de ces dispenses à la notice annuelle des Fonds RBC ainsi qu'un renvoi à celles-ci au prospectus simplifié de chaque Fonds RBC; et
 - b) inclure un résumé de la nature et les conditions de ces dispenses au prospectus simplifié de chaque Fonds RBC sous la rubrique « Stratégie d'investissement » ou à la section introductive de la Partie B du prospectus simplifié de chaque Fonds RBC en y incluant un renvoi à celles-ci à la rubrique « Stratégie d'investissement » de chaque Fonds RBC.

Le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 13 novembre 2007.

(s) *Josée Deslauriers*
 Josée Deslauriers
 Directrice des marchés des capitaux

ANNEXE A

Fonds RBC

Fonds de bons du Trésor canadien RBC
 Fonds canadien de revenu à court terme RBC
 Fonds d'obligations RBC
 RBC Fonds Conseillers – obligations canadiennes
 Fonds indiciel obligataire canadien RBC
 Fonds de revenu mensuel RBC
 Fonds de revenu américain RBC
 Fonds d'obligations étrangères RBC
 Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC
 Fonds mondial à rendement élevé RBC
 Portefeuille de trésorerie RBC
 Portefeuille de trésorerie évolué RBC
 Fonds équilibré RBC
 Fonds de revenu à gestion fiscale RBC
 Fonds de croissance équilibré RBC

Fonds équilibré Jantzi RBC
 Portefeuille prudence sélect RBC
 Portefeuille équilibré sélect RBC
 Portefeuille de croissance sélect RBC
 Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC
 Portefeuille prudence choix sélect RBC
 Portefeuille équilibré choix sélect RBC
 Portefeuille de croissance choix sélect RBC
 Portefeuille de croissance dynamique choix sélect RBC
 Fonds d'éducation Objectif 2010 RBC
 Fonds d'éducation Objectif 2015 RBC
 Fonds d'éducation Objectif 2020 RBC
 Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC
 Fonds canadien de dividendes RBC
 Fonds d'actions canadiennes RBC
 Fonds actions canadiennes Jantzi RBC
 Fonds indiciel canadien RBC
 Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC
 Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC
 Fonds diversifié de fiducies canadiennes de revenu RBC
 Fonds nord-américain de dividendes RBC
 Fonds nord-américain de valeur RBC
 Fonds nord-américain de croissance RBC
 Fonds d'actions américaines RBC
 Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC
 Fonds indiciel américain RBC
 Fonds américain indiciel neutre en devises RBC
 Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC
 Fonds de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC
 Fonds neutre en devises de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC
 Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC
 Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC
 Fonds d'actions internationales RBC
 Fonds international indiciel neutre en devises RBC
 Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC
 Fonds d'actions européennes RBC
 Fonds d'actions asiatiques RBC
 Fonds mondial de croissance de dividendes RBC (*auparavant, Fonds mondial Titans RBC*)
 Fonds actions mondiales Jantzi RBC
 Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC
 Fonds mondial d'énergie RBC
 Fonds mondial de métaux précieux RBC
 Fonds mondial de consommation et finance RBC
 Fonds mondial des sciences de la santé RBC
 Fonds mondial de ressources RBC
 Fonds mondial de technologie RBC
 Fonds spécifique nord-américain RBC DVM
 Fonds spécifique canadien RBC DVM
 Fonds spécifique international RBC DVM
 Portefeuille mondial équilibré RBC DVM
 Portefeuille mondial de croissance RBC DVM
 Portefeuille mondial d'actions RBC DVM
 Portefeuille privé de revenu à court terme RBC
 Portefeuille privé d'obligations canadiennes RBC
 Portefeuille privé d'obligations de sociétés RBC
 Portefeuille privé de revenu RBC

Portefeuille privé d'obligations étrangères RBC
 Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC
 Portefeuille privé d'actions canadiennes croissance et revenu RBC
 Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC
 Portefeuille privé d'actions canadiennes de valeur RBC
 Portefeuille privé d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC
 Portefeuille privé d'actions canadiennes de base RBC
 Portefeuille privé de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC
 Portefeuille privé d'actions américaines RBC
 Portefeuille privé d'actions américaines de valeur RBC
 Portefeuille privé de valeur américain en actions O'Shaughnessy RBC
 Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC
 Portefeuille privé de croissance américain en actions O'Shaughnessy RBC
 Portefeuille privé de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC
 Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC
 Portefeuille privé d'actions internationales RBC
 Portefeuille privé d'actions EAEO RBC
 Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC
 Portefeuille privé d'actions européennes RBC
 Portefeuille privé d'actions asiatiques RBC
 Portefeuille mondial privé de croissance de dividendes RBC (*auparavant, Portefeuille mondial privé d'actions Titans RBC*)
 Portefeuille privé d'actions mondiales RBC

Numéro de projet Sédar: 1123589, 1123590, 1123591

Décision n°: 2007-MC-2470

Rogers Communications Inc.

Vu la demande présentée par Rogers Communications Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 29 octobre 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des états financiers consolidés non vérifiés au 30 septembre 2007 pour les périodes de trois et neuf mois terminées à cette date ainsi que le rapport de gestion relatif à ces états financiers (collectivement, les « documents visés ») qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus préalable de base simplifié provisoire (le « prospectus ») que l'émetteur entend déposer le ou vers le 1^{er} novembre 2007 (la « dispense temporaire de traduction »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que les documents visés soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 31 octobre 2007.

Louis Auger
 Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-2355

Tahera Diamond Corporation

Vu la demande présentée par Tahera Diamond Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 12 novembre 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») que l'émetteur entend déposer le ou vers le 14 novembre 2007 (la « dispense temporaire de traduction ») :

1. les états financiers intermédiaires non vérifiés de l'émetteur pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007;
 2. le rapport de gestion de l'émetteur pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007;
- (collectivement, les « documents visés ») ;

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que les documents visés soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 14 novembre 2007.

Louis Auger
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-2477